



États financiers intermédiaires

FONDS DESJARDINS

Au 31 mars 2025

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES (NON-AUDITÉ) | AVIS

Les états financiers intermédiaires des Fonds Desjardins ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

AUX	31 MARS 2025 \$	30 SEPTEMBRE 2024 \$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	772 607	1 312 846
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	62 144 019	67 369 237
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) donnés en garantie	8 034 205	4 051 774
Plus-value non réalisée sur dérivés	1 630	—
Souscriptions à recevoir	511	—
Somme à recevoir pour la vente de titres	1 880 159	—
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	453 531	433 311
	73 286 662	73 167 168
PASSIFS		
Passifs courants		
Charges à payer	32 984	36 874
Moins-value non réalisée sur dérivés	234 335	100 617
Parts rachetées à payer	—	22 863
Somme à payer pour l'achat de titres	1 674 999	63 119
Intérêts, dividendes et autres montants à payer	7 031	328
	1 949 349	223 801
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	71 337 313	72 943 367
Données par catégorie (note b)		
Catégorie A		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	56 581 385	59 379 048
- par part	20,37	19,92
Catégorie I		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 157 020	4 878 069
- par part	13,28	12,85
Catégorie C		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 990 280	5 041 393
- par part	12,40	12,12
Catégorie F		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 214 435	1 261 245
- par part	13,49	13,11
Catégorie D		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 394 193	2 383 612
- par part	11,75	11,43

Approuvés au nom du conseil d'administration de
Desjardins Société de placement inc.
 Gestionnaire des Fonds Desjardins
 Frédéric Tremblay et Pierre-Olivier Samson,
 administrateurs

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Intérêts à des fins de distribution	625 663	955 247
Dividendes	206 721	153 158
Revenus provenant des activités de prêt de titres	2 233	492
Écart de conversion sur encaisse	80 090	6 641
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	3 108 854	1 644 640
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(1 744 910)	(271 030)
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	465 260	9 102 583
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	(132 088)	256 508
	2 611 823	11 848 239
Charges		
Frais de gestion	683 687	670 194
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	156	91
Frais d'administration	78 412	76 963
	762 255	747 248
Retenues d'impôt	25 907	21 708
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille (note f)	10 314	6 364
	798 476	775 320
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 813 347	11 072 919
Données par catégorie		
Catégorie A		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 443 690	9 347 761
- par part	0,50	2,77
Nombre moyen de parts rachetables	2 881 725	3 378 147
Catégorie I		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	141 520	299 586
- par part	0,33	1,97
Nombre moyen de parts rachetables	427 791	152 365
Catégorie C		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	120 210	797 867
- par part	0,29	1,70
Nombre moyen de parts rachetables	408 566	470 701
Catégorie F		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	39 484	240 782
- par part	0,43	1,86
Nombre moyen de parts rachetables	92 667	129 126
Catégorie D		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	68 443	386 923
- par part	0,33	1,63
Nombre moyen de parts rachetables	206 268	237 175

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	CATÉGORIE A		CATÉGORIE I		CATÉGORIE C		CATÉGORIE F	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	59 379 048	57 684 489	4 878 069	1 028 240	5 041 393	4 987 242	1 261 245	1 561 987
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 443 690	9 347 761	141 520	299 586	120 210	797 867	39 484	240 782
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	1 407 772	686 367	2 169 594	1 534 082	156 967	376 794	50 522	92 257
Distributions réinvesties	—	—	—	—	—	—	—	—
Montant global des rachats de parts rachetables	(5 649 125)	(5 832 015)	(1 032 163)	(525 807)	(328 290)	(902 036)	(136 816)	(522 355)
	(4 241 353)	(5 145 648)	1 137 431	1 008 275	(171 323)	(525 242)	(86 294)	(430 098)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	—	—	—	—	—	—	—	—
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—	—	—	—	—	—	—
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	—	—
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	56 581 385	61 886 602	6 157 020	2 336 101	4 990 280	5 259 867	1 214 435	1 372 671
CATÉGORIE D								
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2025	2024						
	\$	\$						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2 383 612	2 301 179						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	68 443	386 923						
Opérations sur parts rachetables								
Produit de la vente de parts rachetables	51 905	10 716						
Distributions réinvesties	—	—						
Montant global des rachats de parts rachetables	(109 767)	(221 211)						
	(57 862)	(210 495)						
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables								
Revenu net de placement	—	—						
Gain net réalisé sur la vente de placements et dérivés	—	—						
Remboursement de capital	—	—						
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 394 193	2 477 607						

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉ)

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS	2025 \$	2024 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 813 347	11 072 919
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(80 090)	(6 641)
(Gain net) perte nette réalisé(e)	(1 363 944)	(1 373 610)
(Gain net) perte nette non réalisé(e)	(333 172)	(9 359 091)
Produit de la vente/échéance de placements	23 631 374	15 743 737
Achat de placements	(20 561 303)	(11 533 204)
Somme à recevoir pour la vente de titres	(1 880 159)	(172 811)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(20 220)	92 496
Charges à payer	(3 890)	(24 917)
Intérêts, dividendes et autres montants à payer	6 703	445
Somme à payer pour l'achat de titres	1 611 880	437 383
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	2 820 526	4 876 706
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de la vente de parts rachetables	3 836 249	2 667 999
Montant global des rachats de parts rachetables	(7 279 024)	(8 005 341)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(3 442 775)	(5 337 342)
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	82 010	5 281
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(540 239)	(455 355)
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	1 312 846	626 878
Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période	772 607	171 523
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	619 757	1 056 354
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt	178 233	123 125
Intérêts payés	385	889

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Actions			63,7
Actions canadiennes			1,1
Produits industriels			0,5
Stantec	2 707	299 221	322 891
Technologies de l'information			0,6
Shopify, catégorie A	3 324	278 394	457 538
Total des actions canadiennes		577 615	780 429
Actions américaines			48,1
Produits industriels			1,6
Parker-Hannifin	620	471 161	542 330
Uber Technologies	5 356	307 783	561 572
		778 944	1 103 902
Consommation discrétionnaire			6,5
Airbnb, catégorie A	2 045	413 177	351 554
Amazon.com	7 686	1 611 582	2 104 378
Chipotle Mexican Grill, catégorie A	6 971	431 391	503 688
MercadoLibre	160	412 177	449 184
Starbucks	2 549	362 754	359 808
TJX Companies	3 048	276 178	534 242
Viking Holdings	6 430	265 745	367 810
		3 773 004	4 670 664
Soins de santé			3,2
Boston Scientific	2 874	372 071	417 222
Eli Lilly and Company	897	349 271	1 066 108
Exact Sciences	4 561	405 895	284 134
Intuitive Surgical	723	281 565	515 295
		1 408 802	2 282 759
Services financiers			4,0
American Express	1 336	234 609	517 268
Blackstone	2 204	200 866	443 336
Goldman Sachs Group	723	371 845	568 378
Mastercard, catégorie A	1 184	622 704	933 906
S&P Global	570	264 178	416 773
		1 694 202	2 879 661
Technologies de l'information			11,3
Apple	5 188	1 542 216	1 658 376
Arista Networks	4 001	608 597	446 102
Broadcom	3 433	865 457	827 148
HubSpot	462	274 671	379 817
Marvell Technology	3 392	325 962	300 539
Microsoft	3 361	1 480 418	1 815 629
NVIDIA	14 066	1 025 947	2 193 793
ServiceNow	402	291 567	460 565
		6 414 835	8 081 969

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Communications			5,6
Alphabet, catégorie C	6 418	1 035 814	1 442 913
Meta Platforms, catégorie A	1 252	420 190	1 038 422
Netflix	647	458 282	868 246
T-Mobile USA	1 681	304 003	645 183
		2 218 289	3 994 764
Titres indiciels			15,0
Consumer Discretionary Select Sector SPDR Fund	1 789	525 483	508 353
Financial Select Sector SPDR Fund	13 647	844 303	978 204
Health Care Select Sector SPDR Fund ETF	3 933	806 817	826 385
Industrial Select Sector SPDR Fund	4 549	856 472	858 015
iShares MSCI ACWI ETF	4 916	816 394	823 386
iShares MSCI Canada ETF	4 284	244 146	251 219
iShares MSCI Emerging Markets ETF	15 702	967 222	987 444
iShares MSCI France ETF	7 235	406 781	414 379
iShares MSCI Germany ETF	5 896	287 252	314 610
iShares MSCI Hong Kong ETF	5 564	129 041	140 200
iShares MSCI Italy ETF	1 743	97 203	106 150
iShares MSCI Japan ETF	10 572	1 024 705	1 043 047
iShares MSCI Singapore Capped ETF	12 712	419 970	434 647
iShares MSCI Spain ETF	1 312	61 766	71 859
Materials Select Sector SPDR Fund	858	109 352	106 160
Technology Select Sector SPDR Fund	7 124	2 170 233	2 116 790
Utilities Select Sector SPDR Fund	6 036	646 366	684 899
		10 413 506	10 665 747
Immobilier			0,9
Welltower	2 883	332 279	635 635
Total des actions américaines		27 033 861	34 315 101
Actions étrangères			14,5
Allemagne			1,4
Infineon Technologies	8 430	416 759	398 706
Rheinmetall	298	194 409	611 624
		611 168	1 010 330
Belgique			0,5
Argenx	443	230 279	372 652
Chine			1,0
Tencent Holdings	7 891	505 011	725 277
Danemark			0,5
DSV	1 207	298 676	335 447
Espagne			0,4
Inditex	3 889	284 250	277 460
France			1,4
Accor	6 465	336 595	421 408
Schneider Electric	1 710	343 954	560 773
		680 549	982 181

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Inde				0,6
Larsen & Toubro, CIAE	7 366		410 848	426 122
Irlande				0,6
Ryanair Holdings, CAAE	7 386		403 142	450 343
Japon				2,6
Hitachi	15 294		537 716	507 411
Keyence	820		496 108	460 082
SMC	662		454 579	337 070
Sony Group	16 095		357 312	581 393
			1 845 715	1 885 956
Luxembourg				0,7
Spotify Technology	657		162 016	520 029
Pays-Bas				2,0
Airbus	1 603		199 488	406 030
ASML Holding	469		359 174	442 251
Ferrari	409		129 470	249 606
Universal Music Group	7 380		197 116	292 029
			885 248	1 389 916
Royaume-Uni				1,5
AstraZeneca	2 463		407 108	515 262
Flutter Entertainment	1 783		417 269	561 794
			824 377	1 077 056
Suisse				0,3
Galderma Group	1 288		194 987	196 034
Taiwan				1,0
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company	17 420		482 333	687 060
Total des actions étrangères			7 818 599	10 335 863
Total des actions			35 430 075	45 431 393
Obligations				29,0
Obligations canadiennes				0,2
Sociétés				
Intact Corporation financière, placement privé série 144A, 5,459 %, 2032-09-22	35 000	USD	46 303	50 839
Videotron, placement privé série 144A, 3,625 %, 2029-06-15	35 000	USD	42 364	47 541
Total des obligations canadiennes			88 667	98 380
Obligations américaines				28,8
Gouvernement				21,2
Obligations du Trésor des États-Unis				
4,250 %, 2025-12-31	4 300 000	USD	5 799 439	6 193 175
4,875 %, 2026-05-31	1 185 000	USD	1 619 556	1 721 236
4,500 %, 2027-05-15	200 000	USD	271 836	291 223

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
4,625 %, 2029-04-30	1 805 000	USD	2 476 811	2 664 215
indexées sur l'inflation, 4,250 %, 2029-06-30	675 000	USD	916 665	982 996
4,625 %, 2031-04-30	2 220 000	USD	3 067 525	3 292 512
			14 151 832	15 145 357
Sociétés				7,6
Air Lease				
5,200 %, 2031-07-15	50 000	USD	67 462	72 292
American International Group				
4,750 %, 2048-04-01	95 000	USD	155 227	120 372
American Tower				
5,650 %, 2033-03-15	65 000	USD	88 288	96 448
Amgen				
4,400 %, 2045-05-01	95 000	USD	156 823	115 408
Arthur J. Gallagher & Co.				
5,150 %, 2035-02-15	5 000	USD	7 060	7 130
Berry Global				
5,650 %, 2034-01-15	50 000	USD	66 716	73 033
Brixmor Operating Partnership				
4,050 %, 2030-07-01	110 000	USD	157 008	151 630
Centene				
4,625 %, 2029-12-15	90 000	USD	129 225	124 191
Charter Communications Operating				
4,800 %, 2050-03-01	100 000	USD	152 850	108 545
Cheniere Energy				
4,625 %, 2028-10-15	95 000	USD	130 747	135 381
Citigroup				
4,750 %, 2046-05-18	200 000	USD	334 593	244 693
CommonSpirit Health				
1,547 %, 2025-10-01	80 000	USD	105 136	113 352
Conagra Brands				
5,400 %, 2048-11-01	85 000	USD	158 584	111 337
Consolidated Edison Company of New York				
5,125 %, 2035-03-15	50 000	USD	70 219	72 008
Diamondback Energy				
3,500 %, 2029-12-01	120 000	USD	153 178	163 636
Dow Chemical				
4,800 %, 2049-05-15	95 000	USD	153 502	113 848
Energy Transfer				
5,750 %, 2033-02-15	30 000	USD	40 750	44 234
EnLink Midstream, placement privé				
série 144A, 6,500 %, 2030-09-01	75 000	USD	100 299	114 751
Equitable Financial				
5,594 %, 2033-01-11	60 000	USD	80 889	88 811
Fidelity National Information Services				
5,100 %, 2032-07-15	60 000	USD	78 201	86 691
Fifth Third Bancorp				
5,631 %, taux variable à partir du 2031-01-29, 2032-01-29	10 000	USD	13 482	14 749
Florida Power & Light Company				
5,100 %, 2033-04-01	30 000	USD	40 730	43 760
Gilead Sciences				
4,750 %, 2046-03-01	90 000	USD	156 376	116 503
GLP Capital				
4,000 %, 2031-01-15	70 000	USD	96 926	94 072
Hartford Financial Services Group				
3,600 %, 2049-08-19	105 000	USD	157 719	111 483
HCA				
5,500 %, 2047-06-15	90 000	USD	152 672	119 469

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
HCA Healthcare				
3,500 %, 2030-09-01	95 000	USD	131 255	126 781
Huntington Bancshares				
6,208 %, taux variable à partir du 2028-08-21, 2029-08-21	25 000	USD	33 661	37 481
Hyundai Capital America, placement privé				
série 144A, 5,400 %, 2031-01-08	20 000	USD	26 623	28 993
IQVIA				
6,250 %, 2029-02-01	40 000	USD	54 696	60 029
Kraft Heinz Foods Company				
5,200 %, 2045-07-15	85 000	USD	124 511	112 279
MGIC Investment				
5,250 %, 2028-08-15	95 000	USD	131 145	135 530
Molson Coors Beverage Company				
4,200 %, 2046-07-15	110 000	USD	156 214	127 493
Morgan Stanley				
5,050 %, taux variable à partir du 2026-01-28, 2027-01-28	60 000	USD	80 320	86 674
2,943 %, taux variable à partir du 2032-01-21, 2033-01-21	50 000	USD	57 129	63 098
Netflix, placement privé				
série 144A, 5,375 %, 2029-11-15	65 000	USD	83 437	96 492
ONEOK				
5,050 %, 2034-11-01	50 000	USD	67 789	69 632
Oracle				
2,950 %, 2030-04-01	30 000	USD	33 148	39 701
2,875 %, 2031-03-25	50 000	USD	53 568	64 437
Ovintiv				
5,650 %, 2028-05-15	20 000	USD	26 956	29 498
Owens Corning				
série WI, 3,500 %, 2030-02-15	55 000	USD	66 609	74 805
Patterson-UTI Energy				
3,950 %, 2028-02-01	75 000	USD	85 722	104 977
Penske Truck Leasing, placement privé				
série 144A, 5,550 %, 2028-05-01	65 000	USD	88 374	95 791
PNC Financial Services Group				
6,875 %, taux variable à partir du 2033-10-20, 2034-10-20	15 000	USD	20 467	23 860
Public Service Enterprise Group				
6,125 %, 2033-10-15	75 000	USD	102 237	114 107
Southern Company				
4,400 %, 2046-07-01	95 000	USD	153 306	113 316
Sprint Capital				
6,875 %, 2028-11-15	75 000	USD	127 149	115 179
T-Mobile USA				
2,875 %, 2031-02-15	100 000	USD	112 011	128 863
UL Solutions, placement privé				
série 144A, 6,500 %, 2028-10-20	30 000	USD	41 064	45 367
Verizon Communications				
4,862 %, 2046-08-21	85 000	USD	152 633	109 421
VICI Properties				
4,950 %, 2030-02-15	20 000	USD	24 958	28 557
placement privé, série 144A, 4,125 %, 2030-08-15	95 000	USD	126 678	128 895
Waste Management				
4,875 %, 2034-02-15	75 000	USD	97 779	107 901
Wells Fargo & Company				
5,375 %, 2043-11-02	200 000	USD	356 027	269 623

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %
Western Midstream Operating				
4,050 %, 2030-02-01	100 000	USD	129 939	137 507
Williams Companies				
5,650 %, 2033-03-15	60 000	USD	81 361	88 547
			5 831 428	5 422 661
Total des obligations américaines			19 983 260	20 568 018
Total des obligations			20 071 927	20 666 398
Titres adossés à des créances mobilières américains				4,4
Ally Auto Receivables Trust				
placement privé, série 2024-1, classe B, subprime, 5,160 %, 2029-10-15	35 000	USD	47 567	51 015
placement privé, série 2024-1, classe C, subprime, 5,410 %, 2029-11-15	30 000	USD	40 779	43 820
American Express Credit Account Master Trust				
placement privé, série 2024-1, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,230 %, 2029-04-16	135 000	USD	186 498	197 924
Bank of America Auto Trust				
placement privé, série 2023-1A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,530 %, 2028-02-15	47 968	USD	63 189	69 569
Carlyle Global Market Strategies				
placement privé, série 2015-4A, classe A2RR, mezzanine, taux variable, 2032-07-20	250 000	USD	339 288	359 748
CCG Receivables Trust				
placement privé, série 2023-2, classe A2, classe à paiement séquentiel, 6,280 %, 2032-04-14	79 002	USD	108 748	115 392
Citizens Auto Receivables Trust				
placement privé, série 2023-2, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,830 %, 2028-02-15	40 000	USD	54 555	58 190
DLLAD				
placement privé, série 2023-1A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 4,790 %, 2028-01-20	60 000	USD	80 297	86 484
placement privé, série 2023-1A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,640 %, 2028-02-22	40 000	USD	52 691	58 430
Fiducie de titrisation automobile Ford				
placement privé, série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,050 %, 2027-06-15	15 000	USD	20 268	21 711
Ford Credit Auto Lease Trust				
série 2023-A, classe B, subprime, 5,290 %, 2026-06-15	50 000	USD	67 489	72 008
série 2023-A, classe C, subprime, 5,540 %, 2026-12-15	50 000	USD	67 494	72 092
Ford Credit Auto Owner Trust				
série 2023-C, classe B, subprime, 5,930 %, 2029-08-15	45 000	USD	61 924	66 700
série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,010 %, 2029-09-15	75 000	USD	101 462	109 626
série 2022-C, classe C, classe à paiement séquentiel, 5,220 %, 2030-03-15	45 000	USD	60 105	65 234
série 2023-C, classe C, subprime, 6,370 %, 2031-05-15	80 000	USD	110 092	119 403
série 2023-2, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,280 %, 2036-02-15	100 000	USD	132 851	147 364
GM Financial Automobile Leasing Trust				
série 2023-3, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,440 %, 2027-08-20	20 000	USD	26 825	28 968
série 2024-1, classe B, subprime, 5,330 %, 2028-03-20	45 000	USD	60 557	65 240
GM Financial Revolving Receivables Trust				
placement privé, série 2023-2, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,770 %, 2036-11-08	30 000	USD	41 084	45 062
placement privé, série 2024-1, classe B, subprime, 5,230 %, 2036-12-11	15 000	USD	20 390	21 933
Hyundai Auto Receivables Trust				
série 2024-A, classe B, subprime, 5,140 %, 2031-01-15	60 000	USD	80 868	87 528
série 2024-A, classe C, subprime, 5,270 %, 2031-07-15	30 000	USD	40 439	43 595
John Deere Owner Trust				
série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 4,910 %, 2031-02-18	100 000	USD	134 801	145 861
Madison Park Funding				
placement privé, série 2020-47A, classe BR, mezzanine, taux variable, 2037-04-19	250 000	USD	334 738	360 181
SBNA Auto Lease Trust				
placement privé, série 2024-A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 5,390 %, 2026-11-20	15 000	USD	20 205	21 647
placement privé, série 2024-A, classe A4, classe à paiement séquentiel, 5,240 %, 2029-01-22	10 000	USD	13 469	14 496
SFS Auto Receivables				
placement privé, série 2024-1A, classe B, subprime, 5,380 %, 2031-01-21	10 000	USD	13 399	14 644
placement privé, série 2024-1A, classe C, subprime, 5,510 %, 2032-01-20	15 000	USD	20 094	21 882

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

	VALEUR NOMINALE / NOMBRE DE TITRES		COÛT \$	JUSTE VALEUR \$ %	
Toyota Auto Receivables Owned					
série 23-A, classe A3, classe à paiement séquentiel, 4,630 %, 2027-09-15	67 013	USD	89 583	96 497	
Verizon Master Trust					
série 2023-7, classe A1A, classe à paiement séquentiel, 5,670 %, 2029-11-20	220 000	USD	303 738	323 253	
Wheels Fleet Lease Funding					
placement privé, série 2024-1A, classe A1, classe à paiement séquentiel, taux variable, 2039-02-18	93 295	USD	126 616	135 453	
Total des titres adossés à des créances mobilières américains			2 922 103	3 140 950	
Titres adossés à des créances hypothécaires américains					1,3
Freddie Mac					
série K-159, classe A2, multifamiliale, 4,500 %, 2033-07-25	150 000	USD	201 497	214 653	
série K-160, classe A2, multifamiliale, 4,500 %, 2033-08-25	250 000	USD	335 788	357 644	
série K-161, classe A2, multifamiliale, 4,900 %, 2033-10-25	250 000	USD	346 156	367 186	
Total des titres adossés à des créances hypothécaires américains			883 441	939 483	
Total des placements			59 307 546	70 178 224	98,4
Plus-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 1)				1 630	—
Moins-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 2)				(234 335)	(0,3)
Autres éléments d'actif net				1 391 794	1,9
Actif net				71 337 313	100,0

TABLEAU 1

	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISE	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Contrats de change à terme						
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4249	7 018	10 000	85
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie d'euros						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4318	4 331	6 201	1
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de Hong-Kong						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4283	61 778	88 235	54
Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de yens japonais						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4339	8 002	11 474	36
Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars de Singapour						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4282	243 294	347 484	1 454
Plus-value non réalisée sur dérivés						1 630

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

TABEAU 2

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISE	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4249	19 345 014	27 565 000	(233 320)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars de Hong-Kong						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4305	1 287	1 841	—
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de yens japonais						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4283	467 268	667 376	(450)
Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Dollar de Singapour	1	avril 2025	1,0674	5 000	5 337	(9)
Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains						
Euro	1	avril 2025	1,5436	197 000	304 083	(556)
Moins-value non réalisée sur dérivés						(234 335)

TABEAU 3

Prêt de titres (note 2)

	VALEUR DES SÛRETÉS REÇUES	
	JUSTE VALEUR \$	TITRES \$
Titres prêtés	8 034 205	8 469 031

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

a) Constitution du Fonds

Le Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance (le Fonds) est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée établie aux dates suivantes :

Catégorie A	20 août 1986
Catégorie I	23 mars 2010
Catégories C et F	25 novembre 2013
Catégorie D	11 mai 2018

La date de constitution du Fonds est la date de lancement de la première catégorie indiquée ci-dessus.

b) Parts (note 4)

Parts émises et en circulation

31 MARS	NOMBRE DE PARTS AU DÉBUT	PARTS ÉMISES	PARTS RÉINVESTIES	PARTS RACHETÉES	NOMBRE DE PARTS À LA FIN
CATÉGORIE A					
2025	2 980 580	67 228	—	(269 804)	2 778 004
2024	3 531 291	38 157	—	(331 865)	3 237 583
CATÉGORIE I					
2025	379 759	159 059	—	(75 297)	463 521
2024	99 890	139 415	—	(47 550)	191 755
CATÉGORIE C					
2025	415 980	12 059	—	(25 537)	402 502
2024	502 465	34 381	—	(84 242)	452 604
CATÉGORIE F					
2025	96 211	3 621	—	(9 793)	90 039
2024	147 181	8 178	—	(45 520)	109 839
CATÉGORIE D					
2025	208 628	4 304	—	(9 125)	203 807
2024	248 460	1 028	—	(22 168)	227 320

c) Distributions

Le revenu net de placement du Fonds est distribué en espèces ou réinvesti en parts supplémentaires selon la fréquence suivante :

Catégories A, I, C, F et D	trimestrielle
----------------------------	---------------

Les gains nets en capital réalisés, le cas échéant, sont distribués annuellement en décembre.

d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Le ratio des frais totaux, avant taxes, se détaille de la façon suivante :

	31 MARS 2025 TAUX ANNUEL %			31 MARS 2024 TAUX ANNUEL %
	FRAIS DE GESTION	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES	FRAIS TOTAUX	FRAIS TOTAUX
CATÉGORIES A ET C	1,80	0,20	2,00	2,00
CATÉGORIE F	0,70	0,20	0,90	0,90
CATÉGORIE D	0,80	0,20	1,00	1,00

Les parts de catégorie I paient des frais de gestion et des frais d'administration distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur.

e) Opérations entre parties liées (note 6)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) est le gestionnaire de portefeuille du Fonds. DGIA est une société appartenant au même groupe que le gestionnaire. Les honoraires de DGIA sont entièrement pris en charge par le gestionnaire.

Les charges à payer (à recevoir) au gestionnaire du Fonds sont de :

	31 MARS 2025 \$	30 SEPTEMBRE 2024 \$
CHARGES À PAYER (À RECEVOIR)	32 984	36 874

f) Autres rémunérations versées aux courtiers

Durant la période, les paiements indirects affectés à des biens ou à des services, à l'exception de l'exécution des ordres, s'établissent à :

	31 MARS 2025 \$	31 MARS 2024 \$
PAIEMENTS INDIRECTS	2 502	381

Aucune autre forme de rémunération n'a été versée aux courtiers.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

g) Informations sur les instruments financiers (note 7)

Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de ce Fonds est de réaliser un rendement total supérieur en investissant principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe, et ce, dans toutes les régions du monde. La proportion de l'actif du Fonds investie dans des titres de participation et des titres à revenu fixe peut varier en fonction de la conjoncture du marché.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Le tableau suivant catégorise la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Information significative sur les méthodes comptables » de la note 2.

Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 MARS 2025	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL	30 SEPTEMBRE 2024	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN					ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN				
ACTIONS	34 766	—	—	34 766	ACTIONS	36 211	—	—	36 211
TITRES INDICIELS NON APPARENTÉS	10 666	—	—	10 666	TITRES INDICIELS NON APPARENTÉS	10 723	—	—	10 723
OBLIGATIONS	15 145	5 521	—	20 666	OBLIGATIONS	14 621	5 708	—	20 329
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	939	—	—	939	TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES	1 047	—	—	1 047
TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES	—	3 141	—	3 141	TITRES ADOSSÉS À DES CRÉANCES MOBILIÈRES	—	3 111	—	3 111
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	2	—	2					
TOTAL	61 516	8 664	—	70 180	TOTAL	62 602	8 819	—	71 421
PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN					PASSIFS FINANCIERS À LA JVRN				
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	234	—	234	INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	—	101	—	101
TOTAL	—	234	—	234	TOTAL	—	101	—	101

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et le 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1 et 2.

Risques découlant des instruments financiers

Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 MARS 2025					30 SEPTEMBRE 2024				
	ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES		ÉLÉMENTS D'ACTIF FINANCIERS	ÉLÉMENTS DE PASSIF FINANCIERS	EXPOSITION NETTE	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
USD	63 127	27 823	35 304	1 059	USD	65 013	27 639	37 374	1 121
EUR	4 138	307	3 831	115	EUR	4 885	—	4 885	147
JPY	1 905	672	1 233	37	JPY	1 300	2 037	(737)	22
GBP	1 077	—	1 077	32	GBP	1 125	—	1 125	34
HKD	727	89	638	19	TWD	749	—	749	22
TWD	690	—	690	21	HKD	586	—	586	18
DKK	336	—	336	10	DKK	370	—	370	11
CHF	210	—	210	6	KRW	343	—	343	10
SGD	5	348	(343)	10	SEK	296	—	296	9
					CHF	14	—	14	—

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date à l'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 0,25 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	MOINS D'UN AN	1 À 5 ANS	5 À 10 ANS	PLUS DE 10 ANS	TOTAL	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 MARS 2025	8 021	8 614	6 776	2 108	25 519	220
30 SEPTEMBRE 2024	2 143	13 635	7 829	2 192	25 799	245

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

Risque de concentration

Le tableau suivant résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 MARS 2025		30 SEPTEMBRE 2024	
SEGMENT DE MARCHÉ	%	SEGMENT DE MARCHÉ	%
Actions américaines		Actions américaines	
Titres indiciels	15,0	Titres indiciels	14,7
Technologies de l'information	11,3	Technologies de l'information	13,5
Consommation discrétionnaire	6,5	Communications	5,2
Communications	5,6	Consommation discrétionnaire	4,7
Services financiers	4,0	Services financiers	3,9
Soins de santé	3,2	Soins de santé	3,0
Produits industriels	1,6	Produits industriels	2,4
Immobilier	0,9	Immobilier	0,8
Actions étrangères	14,5	Consommation courante	0,4
Actions canadiennes	1,1	Actions étrangères	15,1
Obligations américaines		Actions canadiennes	0,6
Gouvernement	21,2	Obligations américaines	
Sociétés	7,6	Gouvernement	20,1
Obligations canadiennes	0,2	Sociétés	7,7
Titres adossés à des créances mobilières américains	4,4	Obligations canadiennes	0,1
Titres adossés à des créances hypothécaires américains	1,3	Titres adossés à des créances mobilières américains	4,3
Instruments financiers dérivés	(0,3)	Titres adossés à des créances hypothécaires américains	1,4
Autres éléments d'actif net	1,9	Instruments financiers dérivés	(0,1)
		Autres éléments d'actif net	2,2
TOTAL	100,0	TOTAL	100,0

* Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 2 % de l'actif net du Fonds.

Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

INDICES DE RÉFÉRENCE	VARIATION DES COURS	EFFET SUR L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	
		31 MARS 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	\$	\$
Indice obligataire Bloomberg Global Aggregate (couvert CAD)	1,00	331	328
Indice MSCI Monde (rendement global)	3,00	1 488	1 478

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CROISSANCE

Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

Répartition du portefeuille des titres à revenu fixe par notation de crédit

NOTATION DE CRÉDIT	POURCENTAGE DES TITRES À REVENU FIXE	
	31 MARS 2025	30 SEPTEMBRE 2024
	%	%
AAA	11	72
AA	65	3
A	5	3
BBB	18	18
BB	—	3
NON NOTÉS	1	1
TOTAL	100	100

Au 31 mars 2025, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins « A-1 » de *Standard & Poor's* (« A-1 » au 30 septembre 2024).

Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

h) Rapprochement des revenus provenant des activités de prêt de titres (note 2)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les revenus totaux générés par les activités de prêt de titres et les revenus provenant des activités de prêt de titres présentés à l'état du résultat global du Fonds.

	31 MARS 2025		31 MARS 2024	
	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX	3 722	100	820	100
REVENUS NETS REÇUS PAR LE FONDS	2 233	60	492	60
REVENUS NETS REÇUS PAR FIDUCIE DESJARDINS	1 489	40	328	40

i) Impôts – Report des pertes (note 8)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

PERTES EN CAPITAL	PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	
	MONTANT	ANNÉE D'ÉCHÉANCE
	\$	\$
10 608 315	12 425 835	2040
—	290 557	2041
—	70 772	2042

j) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	CAPITAUX DE LANCEMENT	POURCENTAGE DE PARTICIPATION
	\$	%
31 MARS 2025	4 271	0,0
30 SEPTEMBRE 2024	4 332	0,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Dans les notes afférentes aux états financiers, l'expression « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables.

1. Constitution des Fonds

Desjardins Société de Placement inc. (le gestionnaire) agit à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 2, Complexe Desjardins, case postale 9000, succursale Desjardins, Montréal (Québec), Canada H5B 1H5. Les Fonds sont assujettis aux lois du Québec.

La date de constitution est indiquée à la Note a) des « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » du Fonds.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est aux 31 mars 2025 et 2024, ainsi qu'au 30 septembre 2024 et porte sur les périodes de six mois closes à ces dates, le cas échéant. Pour chaque Fonds créé en cours de période, le terme « période » désigne la période écoulée entre la date de début des opérations et le 31 mars de la période concernée. Les dates de début des opérations des Fonds concernés sont présentées ci-dessous :

FONDS	DATE DE DÉBUT DES OPÉRATIONS DU FONDS
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Fonds Desjardins Obligations de sociétés canadiennes	15 avril 2024
Portefeuille Desjardins FNB Équilibré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)	15 avril 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2025	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2026	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Obligations de qualité à échéance cible 2027	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Opportunités mondiales	18 novembre 2024
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales	18 novembre 2024

Les principales activités de chaque Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

2. Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration du gestionnaire le 13 mai 2025.

INFORMATION SIGNIFICATIVE SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les règles d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-après.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les actifs et les passifs financiers des Fonds comprennent principalement les instruments financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille de placements.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de ces instruments financiers ont expiré ou lorsque les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété.

Classement et évaluation

Les Fonds classifient et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel les actifs financiers sont gérés.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels ni pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les instruments financiers sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture des actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Aux 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

Dépréciation

Pour ce qui est du modèle de dépréciation, il s'applique aux actifs financiers, engagements de prêt et contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Pour ce qui est des actifs financiers évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique que les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que la probabilité de défaut de ces actifs financiers est presque nulle et que les contreparties ont une forte capacité à rencontrer leurs obligations dans un avenir rapproché. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

Encaisse, couverture déposée sur dérivés

L'encaisse (découvert bancaire) et la couverture déposée sur dérivés (garantie à payer) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Les couvertures déposées sur dérivés incluent les exigences de marge initiale détenues chez les courtiers. Tout déficit ou excédent d'encaisse détenues chez les courtiers par rapport à l'exigence de marge initiale est inclus comme encaisse (découvert bancaire).

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

Actions, titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont inscrits au cours de clôture de la bourse où le titre correspondant est le plus négocié. Les bons de souscription non cotés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Obligations, prêts bancaires, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les obligations, les prêts bancaires, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont évalués à partir des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Fonds de placement

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, à chaque jour d'évaluation.

Instruments financiers dérivés

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés, des swaps, des titres à être déterminés et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés tient compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridique exécutoires, le cas échéant. Se reporter à la section « Compensation des actifs et des passifs financiers » pour de plus amples renseignements sur la compensation des Fonds.

Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps, Options sur swaps et titres à être déterminés (TBA)

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value (moins-value) non réalisée sur dérivés » à l'état de la situation financière.

Contrats à terme standardisés

Les contrats à terme standardisés sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme standardisés sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme standardisés » à l'état de la situation financière.

Options

Les options inscrites à la cote d'une bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la bourse accréditée sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non cotées sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, dont celui de Black-Scholes.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent, entre autres, les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la note 3 « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

Autres éléments d'actif et de passif

Le montant à recevoir sur contrats à terme standardisés, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres et les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont évalués au coût amorti.

De même, les charges à payer, le montant à payer sur contrats à terme standardisés, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des prêts de titres et des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer sont évalués au coût amorti.

Étant donné l'échéance à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen, à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts d'opérations de portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés à l'état du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » à l'état du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ce même état.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Activités de prêt de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêt de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêt de titres de Fiducie Desjardins inc. (Fiducie), le gardien de valeurs des Fonds.

Les titres prêtés et mis en pension ne sont pas décomptabilisés de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés ou mis en pension au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêt de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre des opérations de prêt de titres et de mises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière, aux postes « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres » ou « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé aux postes « Engagements relatifs à des prêts de titres » ou « Engagements relatifs à des mises en pension », selon le cas.

Fiducie, à titre de gardien de valeurs des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés par les activités du programme de prêt de titres de Fiducie sont partagés entre le Fonds et Fiducie selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » à l'état du résultat global.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers seraient compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres et les mises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation à l'état de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés à l'état de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution tirés des placements en titres de créance, présentés à l'état du résultat global, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Ce poste peut inclure d'autres revenus. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des fonds négociés en bourse (FNB) et des fiducies de revenu sont présentés sous le poste « Dividendes ». Les distributions notionnelles provenant des FNB sont considérées comme des transactions non monétaires et augmentent le coût moyen de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus dans les revenus, à l'état du résultat global.

Le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » présenté à l'état du résultat global inclut les distributions en part ou les attributions des fonds de placement, selon le cas, ainsi que les attributions à des fins fiscales provenant des sociétés en commandites. Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de distribution. Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » à l'état des flux de trésorerie.

À la réalisation des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » à l'état du résultat global. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ce même état.

Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à l'encaisse sont présentés à titre de « Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise	Abréviation	Devise	Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AUD	Dollar australien	IDR	Rupiah indonésienne	PYG	Guaranis paraguayens
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatari
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KES	Shilling du Kenya	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	KZT	Tenge du Kazakhstan	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
DKK	Couronne danoise	MYR	Ringgit malaisien	TWD	Dollar de Taiwan
DOP	Peso dominicain	NGN	Naira du Nigeria	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NOK	Couronne norvégienne	UYU	Peso uruguayen
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	VND	Dong vietnamien
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZAR	Rand sud-africain

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

Impôts

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), chaque Fonds, à l'exception des Fonds mentionnés ci-dessous, est défini comme une fiducie de fonds communs de placement. Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe

Lorsque le Fonds atteint 150 participants et plus dans une catégorie de parts, et ce, jusqu'à la date de fin d'année d'imposition, le Fonds peut se qualifier à titre de fiducie de fonds commun de placement.

Date de fin d'année d'imposition

La date de fin d'année d'imposition est le 31 décembre pour les Fonds suivants :

Fonds Desjardins Marché monétaire
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations de sociétés canadiennes
Fonds Desjardins Obligations mondiales gouvernementales indiciel
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales de sociétés
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations des marchés émergents
Fonds Desjardins SociétéTerre Équilibré mondial
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes de revenu
Fonds Desjardins Actions mondiales fondamentales
Portefeuille Desjardins SociétéTerre de Revenu fixe

La date de fin d'année d'imposition de tous les autres Fonds est le 15 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et inscrites en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus de placement et des gains en capital futurs. Pour connaître les montants des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés dans les déclarations fiscales, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Les distributions sont considérées comme du remboursement de capital, un revenu net de placement ou du gain en capital. Le Fonds se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'une année donnée si le gestionnaire le juge opportun.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Pour obtenir des renseignements concernant les impôts, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Participation dans des entités

Les Fonds respectent les conditions d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, leur permettant de se qualifier à titre d'entités d'investissement et comptabilisent leurs placements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Selon IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les Fonds doivent publier des informations spécifiques sur leur participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur les rendements par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans toutefois exercer un contrôle.

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels (incluant les fonds négociés en bourse), des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances mobilières sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces titres dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur la participation dans des entités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Norme comptable publiée mais non encore adoptée

En avril 2024, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles exigences.

3. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, le gestionnaire doit poser des jugements importants concernant le modèle économique selon lequel les instruments financiers et les dérivés sont détenus. Le gestionnaire a déterminé que le modèle économique des Fonds est celui selon lequel les portefeuilles sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Se reporter à la note 2 « Mode de présentation et Information significative sur les méthodes comptables » pour de plus amples renseignements sur les instruments financiers.

4. Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables (parts) et un nombre illimité de parts de chaque catégorie.

Chaque catégorie de parts confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette catégorie. Des fractions de parts peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même catégorie et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une catégorie de parts, chaque catégorie de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur, pour les affaires sur lesquelles il a le droit de se prononcer, et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux catégories de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de la catégorie de parts rachetables après acquittement du passif. Une fraction de part confère à son porteur un droit de vote et un droit de participation proportionnels.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la rubrique « Achats, rachats et substitutions » du prospectus simplifié. La déclaration de fiducie ne prévoit aucune restriction sur le transfert de parts.

Les droits et conditions rattachés aux parts de chacun des Fonds ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de la législation sur les valeurs mobilières applicables à ces parts et aux dispositions de la déclaration de fiducie.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières.

Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers* :

Présentation (IAS 32). IAS 32 exige que les parts comportant une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les Fonds émettent différentes catégories de parts ayant égalité de rang, mais possédant des caractéristiques distinctes.

En outre, les Fonds sont soumis à une obligation contractuelle de distribuer annuellement tout revenu imposable et de permettre aux porteurs de parts de demander le paiement en trésorerie de toute distribution ou de tout dividende déclaré. Ces caractéristiques contreviennent aux exigences d'IAS 32 pour la comptabilisation des parts dans les capitaux propres. En conséquence, dans les présents états financiers, les parts en circulation des Fonds sont classées dans les passifs financiers.

Parts autorisées

L'avoir des porteurs de parts du Fonds est composé de :

Un nombre illimité de parts de catégorie A offertes à tous les investisseurs.

Un nombre illimité de parts de catégories T, T4, T5, T6, T7 et T8 offertes aux investisseurs qui souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie I offertes aux grands investisseurs qui négocient et paient des frais de gestion réduits directement au gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie C offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Un nombre illimité de parts de catégories R, R4, R5, R6, R7 et R8 offertes aux investisseurs qui font l'acquisition de parts selon l'option avec frais d'acquisition à l'entrée, l'option avec frais d'acquisition reportés ou l'option avec frais d'acquisition reportés réduits. Le 10 septembre 2021, le gestionnaire a mis fin à l'offre des options d'achat avec frais d'acquisition reportés ou avec frais d'acquisition reportés réduits sauf pour les acquisitions par plans systématiques, lesquelles ne sont plus offertes depuis le 26 novembre 2021. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie F offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories S, S4, S5, S6, S7 et S8 offertes aux investisseurs qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu d'autres sources. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre de régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie O offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et de Valeurs Mobilières Desjardins inc. et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories P, P4, P5, P6, P7 et P8 offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire des Centres Service Signature et qui rémunèrent leur représentant en fonction des services fournis, qui possèdent un compte intégré parrainé par la société de leur représentant ou qui paient des honoraires annuels à leur représentant, et pour lesquelles la société de leur représentant ne touche pas de commission de suivi du gestionnaire. Ces honoraires annuels peuvent être négociés entre l'investisseur et la société de son représentant. Ces investisseurs souhaitent avoir un revenu additionnel qui présente des avantages sur le plan fiscal et qui s'ajoute à leur revenu provenant d'autres sources. Ces titres ne sont pas offerts dans le cadre des régimes enregistrés. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégories Z4 et Z5 offertes à certains investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Ces parts ne sont pas offertes dans le cadre des régimes enregistrés.

Un nombre illimité de parts de catégorie D offertes aux investisseurs qui souscrivent les parts par l'intermédiaire de Courtage en ligne Disnat ou d'un compte de courtage à escompte d'un courtier exécutant, qui rémunèrent la société du courtier exécutant en fonction des services fournis et pour lesquelles la société du courtier exécutant touche une commission de suivi réduite du gestionnaire. Ces parts sont offertes sans frais d'acquisition, c'est-à-dire sans frais d'acquisition à l'entrée ou de frais d'acquisition reportés. Toutefois, le courtier exécutant l'opération pourrait facturer des frais d'exécution à l'investisseur pour toute opération sur ces titres. Ces frais d'exécution peuvent être négociés entre l'investisseur et le courtier exécutant. Ces parts sont offertes seulement si la société du courtier exécutant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie PM offertes uniquement aux investisseurs qui ont une autorisation de placement discrétionnaire avec leur représentant. Les représentants qui souhaitent souscrire des parts de la catégorie PM pour leurs clients doivent conclure une convention de placement de titres entre la société du représentant et le gestionnaire et doivent signer la reconnaissance de l'enregistrement de la gestion de portefeuille. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire.

Un nombre illimité de parts de catégorie W offertes dans le cadre du Service de Gestion Discrétionnaire de Valeurs Mobilières Desjardins inc. ou aux investisseurs ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille avec la société de leur représentant ou aux investisseurs ayant reçu une autorisation préalable du gestionnaire. Les frais de gestion et d'administration fixes sont réduits et négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant ayant conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Dans un tel cas, c'est la société du représentant qui paie les frais. Ces parts sont offertes seulement si la société du représentant de l'investisseur a conclu une convention de placement de titres avec le gestionnaire. Le gestionnaire peut toutefois décider à sa discrétion d'offrir ces titres à d'autres types d'investisseurs.

Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque catégorie d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette catégorie, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette catégorie et du passif spécifique de cette catégorie. Les charges liées directement à une catégorie lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque catégorie en proportion de leur valeur liquidative respective.

Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

5. Frais de gestion et autres frais

Frais de gestion

Pour chaque Fonds, le gestionnaire reçoit des frais de gestion hebdomadaires, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque catégorie de parts à chaque jour d'évaluation. Le gestionnaire est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-gestionnaires dont les services sont retenus pour les Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (OPC), y compris les Fonds Desjardins, afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces autres OPC doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion ni aucuns frais de gestion au rendement qui, de l'avis d'une personne raisonnable, doubleraient les frais que l'autre OPC doit payer pour le même service.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Autres frais

Le gestionnaire paie l'ensemble des frais d'exploitation des Fonds, à l'exception de certains frais, en échange du paiement de frais d'administration annuels à taux fixe par les Fonds (frais d'administration fixes) pour chaque catégorie des Fonds.

Les frais associés au Comité d'examen indépendant englobent les honoraires annuels et des réunions, le cas échéant, payables aux membres ainsi que tous autres frais liés aux activités du Comité d'examen indépendant et demeurent assumés par chacun des Fonds.

Les frais d'administration fixes payables à l'égard des parts d'un Fonds correspondent à un pourcentage précis de la valeur liquidative de la catégorie, calculé et accumulé quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais d'administration fixes varient d'un Fonds à l'autre parce que les frais associés aux divers types de Fonds diffèrent.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

6. Opérations entre parties liées

Le gestionnaire pourvoit quotidiennement à l'administration des Fonds. Il leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin pour bien fonctionner. Les Fonds versent des frais de gestion au gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds et payés hebdomadairement au taux annuel spécifié à la note « Frais de gestion et autres frais » à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Les frais de gestion et d'administration présentés à l'état du résultat global ont été engagés auprès du gestionnaire des Fonds Desjardins.

Les revenus provenant des activités de prêt de titres sont reçus de Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fiducie, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire, est à la fois le fiduciaire et le gardien de valeurs des Fonds. Les honoraires de Fiducie en tant que fiduciaire sont à la charge du gestionnaire. Les honoraires de Fiducie en tant que gardien de valeurs sont à la charge du gestionnaire et sont établis selon les conditions de marché.

Certains Fonds investissent leurs actifs dans des obligations émises par la Fédération des caisses Desjardins du Québec, une société appartenant au même groupe que le gestionnaire.

Fonds sous-jacents et FNB

En fonction de leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent une partie de leurs actifs dans des parts de catégories A et I de Fonds Desjardins, dans des FNB Desjardins et d'autres fonds gérés par des parties liées. Les fonds sous-jacents et les FNB identifiés comme apparentés dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Toutes les transactions dans ces fonds sous-jacents sont exécutées en fonction de la valeur liquidative par part déterminée selon les politiques des fonds sous-jacents concernés en vigueur le jour de la transaction. Les Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

7. Informations sur les instruments financiers

Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché ;
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix, ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Il examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Évaluation des fonds de placement. De plus, il établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés au prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Titres indiciels et fonds négociés en bourse

Les titres indiciels et les fonds négociés en bourse sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible.

Obligations et prêts bancaires

Les obligations du secteur public gouvernemental sont classées au niveau 1. Les obligations de sociétés et prêts bancaires, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classés au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des créances mobilières

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières garantis par le gouvernement sont classés de niveau 1. Les autres titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des créances mobilières sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Options

Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est négociée activement et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, autres que les options, se composent de contrats de change à terme, de titres à être déterminés (TBA) et de swaps, pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur et sont classés au niveau 2. Les titres à être déterminés sont classés au niveau 1 lorsque les titres adossés à des hypothèques sous-jacents sont classés au niveau 1.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à cette section.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Durant leurs activités, les Fonds sont exposés à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comporte un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-gestionnaires.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est déposée et discutée mensuellement au Comité directeur Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc. et trimestriellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de placement de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Le gestionnaire s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est déposé mensuellement au Comité Performance des gestionnaires et des solutions de Desjardins Société de placement inc.

Trimestriellement, le gestionnaire discute des résultats des analyses de performance avec les sous-gestionnaires et il organise annuellement des rencontres avec eux afin de se tenir informé des changements de leurs pratiques d'investissement.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change et le cours des titres. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

Risque de change

Le risque de change est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises étrangères variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la durée effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables qui les exposent au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée, entre autres, selon le pays de constitution ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs investissements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie des Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit des Fonds est géré par le biais d'une analyse de crédit indépendante du gestionnaire / sous-gestionnaire, à laquelle vient s'ajouter celle des agences de notation.

Transactions sur instruments financiers

Les Fonds sont exposés au risque de crédit. Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation de crédit des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire a été établie par des agences de notation, dont le *Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, *Standard & Poor's* et *Fitch* au 31 mars 2025 (*Dominion Bond Rating Service (DBRS)*, *Standard & Poor's* et *Moody's* au 30 septembre 2024). Dans le cas où les agences de notation ne s'accordent pas sur une notation de crédit, les titres à revenu fixe et les titres de marché monétaire sont classés selon les règles suivantes :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée.
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée.
- Si les trois agences de notation présentent des notations différentes, la notation médiane est utilisée.

La notation de crédit est ensuite convertie au format *DBRS*. En règle générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, plus il est probable que la société émettrice respectera ses obligations.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent. La grande majorité des instruments financiers dérivés est négociée de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend, entre autres, des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme standardisés.

Opérations liées aux activités de prêt de titres

Les opérations de prêt de titres et de mises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre de leurs politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance, des titres de capitaux propres et des sociétés en commandite non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'incidence de l'actualisation n'est pas importante.

Informations complémentaires

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

8. Événement postérieur à la date de l'état de la situation financière

Le 23 avril 2025, le Mouvement Desjardins a annoncé des changements à sa gamme de fonds de placement. Le gestionnaire apporte des modifications, afin d'offrir une gamme complète de fonds communs de placement simplifiée qui répond à des besoins d'investissement en constante évolution.

Simplification des portefeuilles Desjardins

Le gestionnaire annonce son intention de fusionner certains Portefeuilles Diapason et Chorus II après la fermeture de ses bureaux à 16 h (heure de l'Est) le ou vers le 12 septembre 2025, si les conditions sont réunies.

Le ou vers le 16 septembre 2025, au terme des fusions et des autres changements, les portefeuilles recevants changeront de noms et deviendront les Portefeuilles Desjardins Stratégie active :

PORTEFEUILLES AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2025			PORTEFEUILLES LE OU VERS LE 16 SEPTEMBRE 2025	
		Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Conservateur
FONDS CÉDANTS		FONDS RECEVANTS		
Portefeuille Diapason Revenu modéré	Fusion avec	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Modéré
Portefeuille Diapason Croissance modéré				
Portefeuille Diapason Revenu diversifié	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance diversifié	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité				
Portefeuille Chorus II Croissance	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance équilibré	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Croissance
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance maximum	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Audacieux
Portefeuille Chorus II Croissance maximale				
Portefeuille Chorus II Croissance 100% actions	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance 100% actions	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Actions mondiales

La décision de dissoudre les Fonds cédants n'a eu aucune incidence sur la valeur liquidative par part des Fonds.

Changements apportés à la gamme de Fonds Desjardins en prévision de la fusion

Réduction des frais de gestion pour certaines catégories de parts des Fonds Desjardins

Le gestionnaire annonce également, en lien avec les changements susmentionnés, une réduction des frais de gestion pour chacune des catégories de parts des Fonds indiquée dans le tableau ci-dessous le ou vers le 12 septembre 2025.

	FRAIS DE GESTION ACTUELS (%)	FRAIS DE GESTION À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE 2025 (%)	RÉDUCTION (%)
Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, C et R)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,47	1,38	(0,09)
Diapason Revenu conservateur (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,48	1,38	(0,10)
Diapason Croissance diversifié (parts de catégories A, T5, T7, C, R5 et R7)	1,69	1,49	(0,20)
Diapason Croissance équilibré (parts de catégories A, T5, T7, C, R5 et R7)	1,79	1,60	(0,19)
Diapason Croissance maximum (parts de catégories A, T6, T8, C, R6 et R8)	1,88	1,71	(0,17)
Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A et C)	1,98	1,79	(0,19)
Desjardins SociétéTerre Conservateur (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,48	1,35	(0,13)
Desjardins SociétéTerre Modéré (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,58	1,42	(0,16)
Desjardins SociétéTerre Équilibré (parts de catégories A, T5, C et R5)	1,68	1,48	(0,20)
Desjardins SociétéTerre Croissance (parts de catégories A, T5, C et R5)	1,78	1,59	(0,19)
Desjardins SociétéTerre Croissance maximale (parts de catégories A, T6, C et R6)	1,88	1,71	(0,17)
Desjardins SociétéTerre 100 % actions (parts de catégories A et C)	1,98	1,79	(0,19)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

	FRAIS DE GESTION ACTUELS (%)	FRAIS DE GESTION À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE 2025 (%)	RÉDUCTION (%)
Fonds Desjardins (parts de catégories F et S)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories F, S6 et S8)	0,82	0,77	(0,05)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories F et S4)	0,55	0,54	(0,01)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories F et S6)	0,82	0,77	(0,05)
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories F, S4 et S6)	0,56	0,55	(0,01)
Fonds Desjardins (parts de catégorie Z)			
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories Z4)	0,93	0,80	(0,13)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégories Z5)	1,03	0,83	(0,20)
Fonds Desjardins (parts de catégorie D)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégorie D)	0,67	0,58	(0,09)
Diapason Revenu conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,58	(0,10)
Diapason Croissance diversifié (parts de catégorie D)	0,79	0,59	(0,20)
Diapason Croissance équilibré (parts de catégorie D)	0,89	0,70	(0,19)
Diapason Croissance maximum (parts de catégorie D)	0,88	0,71	(0,17)
Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégorie D)	0,98	0,79	(0,19)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,55	(0,13)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie D)	0,78	0,58	(0,20)
Desjardins SociéTerre Croissance (parts de catégorie D)	0,88	0,69	(0,19)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégorie D)	0,88	0,71	(0,17)
Fonds Desjardins (parts de catégories O et P)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories O, P6 et P8)	0,67	0,62	(0,05)
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories O, P4 et P6)	0,41	0,40	(0,01)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories O et P4)	0,40	0,39	(0,01)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories O et P6)	0,67	0,62	(0,05)

Fermeture partielle de certains Portefeuilles Diapason et Chorus II

Dans le cadre de la simplification de sa gamme de produits, le gestionnaire a fermé partiellement les portefeuilles cédants en vue de la fusion. Donc, les portefeuilles suivants ont été fermés à tout nouvel investisseur à compter de 16 h (heure de l'Est) le 25 avril 2025 : Diapason Revenu modéré, Diapason Revenu diversifié, Diapason Croissance modéré, Chorus II Équilibré à faible volatilité, Chorus II Croissance, Chorus II Croissance maximale et Chorus II Croissance 100% actions. Tout investissement additionnel et les versements périodiques demeurent permis.

À noter que le Portefeuille Diapason Revenu conservateur a lui aussi été fermé aux nouveaux investisseurs à compter de 16 h (heure de l'Est) le 25 avril 2025. Les Portefeuilles Diapason Revenu prudent et Chorus II Croissance ambitieux sont quant à eux fermés à tout nouvel investisseur et à tout investissement additionnel, sauf pour des versements périodiques, depuis le 16 novembre 2020.

Changement de noms de deux portefeuilles Desjardins SociéTerre

Afin d'harmoniser certains noms de Portefeuilles Desjardins SociéTerre avec les gammes de Portefeuilles Desjardins FNB et Stratégie active pour des profils de risque similaires, le gestionnaire prévoit changer les noms de deux Portefeuilles Desjardins SociéTerre le ou vers le 16 septembre 2025 :

NOMS ACTUELS	NOUVEAUX NOMS
Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale	Portefeuille Desjardins SociéTerre Audacieux
Portefeuille Desjardins SociéTerre 100 % actions	Portefeuille Desjardins SociéTerre Actions mondiales

Nouvelles parts de catégories K et L pour certains Fonds Desjardins

Le gestionnaire lancera de nouvelles parts de catégories K et L. Elles seront réservées aux investisseurs qui respectent les critères établis pour la détention de ces parts, y compris les montants d'achats minimaux et les soldes applicables. Ces parts seront lancées dans le cadre de la mise en place du Programme de conversion automatique.

Les parts de catégorie K seront offertes sans frais d'acquisition et seront admissibles aux régimes enregistrés. Les parts de catégorie L seront aussi offertes sans frais d'acquisition, mais ne seront pas admissibles aux régimes enregistrés. Ces dernières offriront un revenu additionnel fiscalement avantageux et s'ajouteront au revenu de l'investisseur provenant d'autres sources.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

PÉRIODES CLOSES LES 31 MARS 2025 et 2024

Les nouvelles parts de catégories K et L seront lancées le ou vers le 17 novembre 2025 pour les Fonds Desjardins suivants :

Fonds Desjardins Revenu court terme	Fonds Desjardins Actions internationales valeur
Fonds Desjardins SociétéTerre Revenu court terme	Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
Fonds Desjardins Obligations canadiennes	Fonds Desjardins SociétéTerre Actions internationales
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations canadiennes	Fonds Desjardins Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations opportunités	Fonds Desjardins SociétéTerre Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global	Fonds Desjardins Actions mondiales
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations environnementales	Fonds Desjardins SociétéTerre Diversité
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés	Fonds Desjardins SociétéTerre Opportunités mondiales
Fonds Desjardins SociétéTerre Obligations mondiales	Fonds Desjardins SociétéTerre Actions positives
Fonds Desjardins Revenu à taux variable	Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique	Fonds Desjardins SociétéTerre Technologies propres
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes	Fonds Desjardins Marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé	Fonds Desjardins SociétéTerre Actions des marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance	Portefeuille Diapason Revenu prudent
Fonds Desjardins Équilibré Québec	Portefeuille Diapason Revenu conservateur
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique	Portefeuille Diapason Croissance diversifié
Fonds Desjardins Équilibré de dividendes	Portefeuille Diapason Croissance équilibré
Fonds Desjardins Croissance de dividendes	Portefeuille Diapason Croissance maximum
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu	Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions
Fonds Desjardins Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Conservateur
Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (auparavant Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur)	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Modéré
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Équilibré
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance
Fonds Desjardins Actions américaines valeur	Portefeuille Desjardins SociétéTerre Croissance maximale
Fonds Desjardins Actions américaines croissance	Portefeuille Desjardins SociétéTerre 100 % actions
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité
Fonds Desjardins SociétéTerre Actions américaines	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité
Fonds Desjardins Actions outre-mer	

Les changements mentionnés ci-dessus seront effectués sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires. Le gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou de reporter à une date ultérieure la mise en œuvre de ces changements.

Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins

514 286-3499 (pour la région de Montréal)

1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com